# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## conventions avec les praticiens

Question écrite n° 123875

### Texte de la question

M. Alain Marty attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le secteur optionnel, statut qui permettrait aux praticiens libéraux de pratiquer de manière encadrée des dépassements d'honoraires pour une partie de leur activité. La création de ce secteur intermédiaire pourrait contribuer à rendre plus attractifs certains territoires, notamment ruraux, qui ont actuellement de grandes difficultés pour attirer des spécialistes. Elle pourrait également contribuer à une maîtrise plus efficace des dépassements d'honoraires. Il lui demande de lui indiquer quelles sont les échéances envisagées par le Gouvernement pour aboutir à un accord et une application du secteur optionnel.

### Données clés

**Auteur :** M. Alain Marty
**Circonscription :** Moselle (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 123875
**Rubrique :** Assurance maladie maternité : généralités
**Ministère interrogé :** Travail, emploi et santé
**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 13 décembre 2011, page 13002
**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)